

**BUREAU DE L'ASSIDUITE ET DE L'ABSENTEISME  
 PROTOCOLE D'INTERVENTION EN ABSENTEISME 2017/18 (TIP)**

*TOUS les niveaux (K-12)*



**LES BUTS DU CONSEIL :**

- Avertir les parents / tuteurs de l'absence de leur enfant.
- Identifier les causes profondes (obstacles) qui empêchent l'élève de venir à l'école.
- Engager les parents/tuteurs et/ou l'élève dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'interventions qui permettront d'éliminer ou de réduire les obstacles.
- Documenter tous les efforts et les interventions (en utilisant MTSS dans *SchoolNet*) pour le renvoi au *DHS/Truancy Court*.

<b>Pour <u>chaque</u> absence ou retard</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>appel téléphonique automatisé</b> est déclenché par les absences et les retards enregistrés dans le Système d'information scolaire (SIS).</li> </ul>
<b>A la 3ème absence illégale/non-excusee</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un <b>avis légal de trois (3) jours</b> est envoyé par la poste aux parents/tuteurs ou remis à l'élève pour le ramener à la maison.</li> </ul>
<b>De la 6ème à la 9ème absence illégale</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>processus MTSS</b> commence par des <b>interventions documentées</b> dans <i>SchoolNet</i>.</li> <li>• L'<b>IEP est revu</b> pour les élèves en Education Spéciale afin d'établir des objectifs d'assiduité.</li> </ul>
<b>A la 10ème absence illégale (Elèves âgés de moins de 17 ans)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La documentation est examinée</b> et la décision est prise de renvoyer l'élève au <i>DHS/Truancy Court</i>.</li> <li>• Le <b>Formulaire de recommandation d'absentéisme</b> est complété avec la signature du Principal pour approbation. Le formulaire de recommandation de l'école buissonnière doit parvenir au Bureau des présences et de l'absentéisme au plus tard le 25 de chaque mois par fax (215-400-4223).  <i>* NOTE : Les frères et sœurs en cours de scolarité de la maternelle au Niveau 3 doivent être inscrits avec leurs frères et sœurs plus âgés des Niveaux 4 à 12, sur le formulaire de recommandation de la Truancy Court.</i></li> </ul>
<b>Au retour de l'élève de la Truancy Court</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser l'<b>Ordonnance de la Truancy Court</b> qui comprend la décision sur l'affaire.  <i>* NOTE : Les dispositions/informations des tribunaux peuvent être consultées dans l'onglet Truancy Court du SIS.</i></li> <li>• Surveiller la présence et maintenir la communication avec le fournisseur du DHS et le représentant du tribunal du District Scolaire.</li> </ul>

**Une copie de l'avis légal de trois jours et toutes les notes d'absence doivent être placées dans la poche de l'élève à la fin de l'année.**